

# ENTREPRISES : ON VOUS DIT TOUT SUR L'ANI

(ET SUR VOS OBLIGATIONS)

## QUE DIT LA LOI ?

L'Accord National Interprofessionnel (ANI), du 11/01/2013 transposé dans la loi du 14/06/2013, prévoit notamment la généralisation de la complémentaire santé dans les entreprises du secteur privé. Celles-ci doivent se conformer aux nouvelles obligations conventionnelles au plus tard pour le 1er janvier 2016.

## QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

1



Faire bénéficier vos salariés de remboursements santé sur des garanties minimales appelées « panier de soins »

2



Participer à hauteur d'au moins 50% sur la cotisation du socle minimum



## QUI EST CONCERNÉ ?

TOUTES LES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ, QUELS QUE SOIENT LEUR TAILLE, LEUR STATUT OU LEUR SECTEUR D'ACTIVITÉ »

1 ✓

Votre entreprise n'a pas de complémentaire santé collective.

2 ✓

Votre entreprise a une complémentaire santé collective mais facultative.

3 ✓

Votre entreprise a une complémentaire santé collective obligatoire mais :

Les garanties sont moins favorables que la couverture minimale obligatoire.

Le financement de l'employeur est inférieur à 50%.



## BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?

La mutuelle le libre choix, vous propose un diagnostic gratuit de vos besoins

1

**DIAGNOSTIQUER VOS BESOINS** avec les experts santé **Mutuelle Le Libre Choix**



Quels sont les besoins de votre entreprise ?

Quels sont les besoins de vos salariés ?

Quelles garanties ?

Quels services annexes ?

2

**ANTICIPER** la mise en place de votre contrat c'est choisir des solutions adaptées



VOUS VALORISEZ VOTRE IMAGE d'employeur socialement responsable

VOUS NÉGOCIEZ LES GARANTIES et les cotisations adaptées à votre entreprise

Vous prenez votre décision EN TOUTE SÉRÉNITÉ

## LE LIBRE CHOIX

c'est choisir la garantie d'un contrat adapté à vos besoins et à votre budget



Offre de base et système d'options



Services annexes de qualité : assistance, services santé



Gestion simplifiée de votre contrat



Accompagnement lors de la mise en place et tout au long de la vie du contrat



LE LIBRE CHOIX C'EST CHOISIR LA PROXIMITÉ, SIMPLICITÉ, RÉACTIVITÉ, EFFICACITÉ